

L'honorable M. GORDON: S'agit-il d'une disposition nouvelle?

L'honorable M. BEIQUÉ: La phraséologie l'est.

L'honorable M. GORDON: Je le demande, parce que j'ai eu souvent à protester, ici ou au bureau du secrétaire provincial, quand on permettait à des compagnies de se servir de noms qui ressemblent trop à des noms déjà employés. Par exemple, si une mine réussit, on donne un nom semblable à une autre mine qui n'est pas du tout connue. Depuis des années, je proteste contre cette façon d'agir. Cette modification me fait donc plaisir.

L'honorable M. BEIQUÉ: Va sans dire, il appartient au secrétaire d'Etat d'y voir. Il a le pouvoir de changer un nom qui ressemble tellement à un autre que les deux peuvent être confondus.

L'honorable M. GORDON: Il n'y aurait pas conflit, ni nécessité d'un changement, si l'on prenait bien soin d'éviter, dès l'abord, les noms trop ressemblants. J'en parle maintenant afin que le très honorable leader de la Chambre puisse signaler mon point de vue au secrétaire d'Etat. Je sais qu'il le fera.

(L'article 10, ainsi modifié, est adopté.)

L'honorable M. BEIQUÉ: Je propose d'ajouter, après l'article 10, un nouvel article sous le titre 10A:

10A. L'article 28 de la loi est abrogé.

(L'amendement est adopté.)

L'honorable M. BEIQUÉ: L'article 10B est nouveau.

L'article 10B est adopté.

Article 11 (quand une compagnie peut abandonner sa charte).

L'honorable M. BEIQUÉ: On a simplement ajouté quelques mots. La compagnie peut abandonner sa charte si elle démontre au secrétaire d'Etat:

a) Quelle a aliéné ses biens, réparti son actif au prorata entre ses actionnaires ou membres.

Voici les mots ajoutés:

b) qu'elle n'a ni dettes ni obligations.

(L'amendement est approuvé et l'article 11, adopté, après ces modifications.)

Sur l'article 12, nouvel article 32 (pouvoirs accessoires et connexes).

L'honorable M. BEIQUÉ: On a modifié l'alinéa (c), comme suit:

c) De demander, acheter ou autrement acquérir des brevets d'invention, droits de brevet, marques de commerce, formules, permis, concessions et intérêts de même nature.

L'hon. M. BEIQUÉ.

Les mots nouveaux sont: "droits de brevet, marques de commerce, formules".

(L'amendement est adopté, ainsi que les alinéas (a) à (s)).

L'honorable M. HAYDON: L'honorable sénateur qui explique le projet de loi peut-il me dire pourquoi l'alinéa (t) a été biffé. Il est habituel, en Ontario, de donner des actions en paiement d'immeubles achetés par une société commerciale. A mon sens, en prenant les précautions voulues, on pourrait faire servir l'ancienne disposition à la prospérité des affaires, je ne comprends pas qu'on l'ait biffée.

L'honorable M. BEIQUÉ: Cet alinéa a été biffé à ma demande. Il se lisait:

t) D'émettre et de répartir des actions intégralement libérées du capital social de la compagnie en paiement ou paiement partiel de biens meubles ou immeubles achetés ou acquis par la compagnie;

Il me semblait que les gens en rapports commerciaux avec une compagnie devaient avoir un moyen de savoir s'il s'agissait d'une entreprise sérieuse, et qu'une telle disposition pouvait permettre à un conseil d'administration d'accepter un immeuble de peu de valeur en échange d'une somme considérable d'actions et, de la sorte, tromper le public. Il y a quelque 20 ans, on a proposé une mesure semblable à la législature de Québec. Comme je m'y intéressais, j'exprimai l'avis qu'elle ne soulèverait pas d'objection si l'on mettait comme condition qu'une copie du contrat serait déposée au secrétariat provincial. La loi de Québec est restée en cet état. J'ai conseillé à M. Mulvey la rédaction d'une telle clause conditionnelle, qui aurait préservé l'alinéa (t), mais il a répliqué qu'il préférerait voir biffer l'alinéa, ce que je n'ai pu empêcher.

L'honorable M. GORDON: L'annulation de cet alinéa signifie-t-elle qu'un autre alinéa traite de la même matière?

L'honorable M. BEIQUÉ: En vertu de la loi des compagnies, le capital doit être versé en espèces ou l'équivalent. Quand l'on émet \$100 de titres, on doit toucher une valeur de \$100. Si l'on autorise le paiement de titres en immeuble ou autres valeurs indéterminées, il me semble juste que le public puisse, par la copie du marché déposée au secrétariat d'Etat, se rendre compte de ce qui a été payé pour les titres. J'ai conseillé l'adoption d'un amendement à cet effet, mais M. Mulvey aimait mieux biffer l'alinéa.

L'honorable M. GORDON: De sorte que rien ne sera changé à l'ancien état de choses qu'on voulait modifier?

L'honorable M. BEIQUÉ: C'était un nouvel alinéa, destiné à modifier la loi.